



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 avril 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 15 Avril 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 4 Mai 1999

**Convention de prestations de services pour la gestion des barrières bus de  
la Place de la Brèche**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,  
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard  
NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel  
GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie  
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine  
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre  
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT,  
M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Madeleine CHAIGNEAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à M. Jacques VANDIER.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Jean-Claude ALAZARD.  
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Janine LUCAS, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile  
MORISOT

DELIBERATION D99231

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 1999**

**Règlementation Commerce Local  
Transports**

**Convention de prestations de services pour la gestion des  
barrières bus de la Place de la Brèche**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Après examen par la Commission Générale,

Les autobus des Transports de l'Agglomération Niortaise et les autocars inter-urbains utilisent deux voies spécialisées dans le bas de la Place de la Brèche permettant l'arrêt et la prise en charge des usagers des Transports.

L'accès à ces voies est géré par des barrières afin d'éviter que d'autres véhicules stationnent dans les voies réservées aux autobus et autocars et entraînent des perturbations au service apporté aux usagers.

Il est proposé, comme pour le reste de la Place de la Brèche, de confier la gestion des barrières à l'entrée des couloirs réservés aux bus urbains et autocars inter-urbains, à la SOPAC de manière à ce que l'entretien et les réparations des équipements soient pris en charge par cette Société d'Economie Mixte et que la gestion des barrières puisse être effectuée 24 h sur 24.

La rémunération annuelle forfaitaire de la SOPAC s'élèvera à 80 000 F H. T.

Les crédits sont prévus au BP 1999 - fonction 928224 art. 611.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le MAIRE ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)